



N°	Objet	Commune de rattachement	Surface (ha)	Année de classement
11	Centre historique de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
12	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
13	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
14	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
15	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
16	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
17	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
18	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
19	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
20	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
21	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
22	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
23	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
24	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
25	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
26	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
27	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
28	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
29	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
30	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
31	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
32	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
33	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
34	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
35	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
36	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
37	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
38	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
39	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
40	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
41	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
42	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
43	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
44	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
45	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
46	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
47	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
48	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
49	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75
50	Centre de Tallard	Commune de Tallard	1,9	AD75

**Zonage du PLU**

- Ua (H) : Zone urbaine correspondant aux parties anciennes de Tallard et aux faubourgs en périphérie du centre ancien, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
- Uaa (H) : Zone urbaine correspondant au centre ancien historique, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
- Ub : Zone urbaine correspondant aux extensions plus récentes de l'urbanisation
- Ua (L) : Zone urbaine correspondant aux extensions plus récentes de l'urbanisation, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Ua (H) : Zone urbaine correspondant au camping Le Chêne, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Ucampus : Zone urbaine correspondant à la zone de l'aérodrome
- Ucamp (L) : Zone urbaine équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
- Ud : Zone urbaine, extension de la zone Ud, équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2025
- Udx : Zone urbaine destinée aux activités économiques
- Ue : Zone urbaine destinée aux activités économiques
- Uea : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur de Côte Jalla ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2016
- Ueb : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur Moulin de Gilles ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
- Uec1 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Ouest de la RN85 ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
- Uec2 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Est de la RN85 ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
- Ued : Zone urbaine destinée aux activités économiques. Secteur du Petit Collet soumise à l'OAP n°1 et ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2023 et ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme
- Uedp : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes
- Uep (L) : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Uepd : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes - Centre technique communal ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme
- Um : Zone urbaine réservée aux établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale
- Umpd : Zone urbaine réservée aux établissements de santé et d'action sociale, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Um (L) : Zone urbaine réservée aux établissements de santé et d'action sociale, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Umh (L) : Zone urbaine réservée aux établissements de santé et d'action sociale et habitations soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Umh (H) : Zone à urbaniser. Secteur de la Garenne, soumise à l'OAP n°3 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Au (L) : Zone à urbaniser. Secteur du colage, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Au (H) : Zone à urbaniser. Secteur des Hauts de Tallard, soumise à l'OAP n°5 et aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
- Alu (L) : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques. Secteur des Boulangers soumise à l'OAP n°2 et ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme

- A : Zone agricole
- A (J) : Zone agricole, STECAL soumise aux règles du secteur "Les jardins de la conquête" de l'AVAP/SPR
- A (L) : Zone agricole soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Aep (L) : Zone agricole destinée aux équipements publics techniques liés aux réseaux et infrastructures, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Ap : Zone agricole protégée
- Ap (L) : Zone agricole protégée soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- N : Zone naturelle
- N (L) : Zone naturelle soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Nd : Zone naturelle réservée à la piste d'envol et aux installations civiles et militaires de l'aérodrome

- Prescriptions surfaciques**
  - Emplacement Réservé
  - Espace Boisé Classé
  - Loi Barrière
  - Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
  - Trame verte à préserver
  - Zone humide à préserver
- Prescriptions ponctuelles**
  - Bâtiment susceptible de changer de destination
  - Élément patrimonial à protéger
- Prescriptions linéaires**
  - Alignement bâti à respecter
  - Préservation des RDC d'activités
- Autres informations**
  - Application de la loi Barrière
  - Bâtiment ayant eu et/ou ayant toujours une vocation agricole
  - Périmètre de l'AVAP/SPR
  - Parcelles cadastrées (PCI vecteur 2024 - CRIGE PACA)
  - Bâtiments cadastrés (PCI vecteur 2024 - CRIGE PACA)

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)  
COMMUNE DE TALLARD (05130)

**REVISION ALLEGEE N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



**4.3. ZONAGE PARTIES URBANISEES EST**

PLU approuvé le : 18/12/2023  
PLU mis à jour le : 05/01/2024  
PLU mis à jour le : 25/08/2025  
Révision allégée n°1 approuvée le : 25/08/2025



Échelle de la carte : 1/2500°